



CARDIE : Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation

1-QU'EST-CE QUE LA CARDIE ?

La CARDIE (Cellule Académique Recherche Développement Innovation et Expérimentation) a pour mission d'identifier et de valoriser sur le terrain les projets et les pratiques qui font bouger l'école.

Le réseau des CARDIE de l'ensemble des académies est coordonné au niveau national par le Bureau de l'Innovation (BIP) dépendant de la DGESCO (Direction générale de l'Enseignement Scolaire).

Sa mission est de mobiliser la recherche, l'innovation et l'expérimentation au service de la réussite de chacun des élèves et de la construction de politiques d'éducation plus efficaces, enrichies des apports des travaux scientifiques et du retour d'expérience des équipes éducatives. Les activités du **Bureau de l'Innovation** s'organisent autour de trois objectifs :

- Soutenir les innovations et les expérimentations locales ;
- Impulser une dynamique sur les territoires ;
- Structurer et accompagner la recherche en éducation.

Le Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative (CNIRE) a été officiellement installé le 19 avril 2013. Composé de 40 membres, il réunit des représentants des acteurs institutionnels, associatifs, économiques et des experts. Il a pour mission d'accompagner la loi de refondation de l'École par une réflexion sur la capacité d'innovation des acteurs au sein du système éducatif en assurant une visibilité au sein du service public de l'Éducation Nationale.

CELLULE

Une équipe académique composée de :

- **La Conseillère du recteur : Mme Élisabeth BRILLOUET, IEN EG-ET Lettres-Histoire-Géographie-EMC**

Elle encadre et coordonne la mise en œuvre des actions portées par la CARDIE.

- **Les chargées de mission :**

- Méлина Roméro, professeure certifiée histoire-géographie, collège Just Hyasine, Macouria,
- Séverine Trubert, professeure des écoles, école Robinson à Mana
- Alexandra Ventadour, professeure lycée professionnel Lettres-anglais- LPO Raymond Tarcy, Saint Laurent du Maroni
- Marina Legal, professeure en audiovisuel-LPO Lama Prévot.
- Claudine Caumartin, professeure des écoles, école Henri Agarande à Cayenne.

Les chargées de mission apportent une aide à la l'inspectrice/CARDIE ; elles constituent l'interface entre les équipes porteuses de projets et la CARDIE.

CONTACTS ce.cardie@ac-guyane.fr ; elisabeth.brillouet@ac-guyane.fr

ACADÉMIQUE

Comme toutes les autres CARDIE, la CARDIE de Guyane est l'antenne académique du BIP dépendant de la DGESCO.

RECHERCHE

Elle a vocation à permettre les croisements de regards au cœur d'une logique de réseau et de mise en réseau de services et d'acteurs (DAFPEN, DSDEN, DAAC, DANE, DAEMI, CLEMI, CSAIO, CANOPE, INSPE, corps d'inspection 1er et 2nd degrés, chefs d'établissements, enseignants, chercheurs ...).

DÉVELOPPEMENT

Développer le projet, par des échanges, son guidage et sa régulation ; pour favoriser des interactions avec d'autres projets similaires par une mise en réseau ; pour soutenir les besoins de formation (demandes de FIL, participation à des séminaires de recherche CARDIE-DAFPEN).

Pour valoriser le projet au niveau académique ou national, pour l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

La valorisation permet l'essaimage d'un projet et le partage de connaissances et compétences nouvellement acquises.

INNOVATION

L'innovation pédagogique est une action pédagogique ou éducative, individuelle ou collective, qui dépasse les pratiques de classe ordinaires et la simple mise en œuvre des programmes ou des réformes institutionnelles.

Incarner une démarche de changement d'une certaine ampleur, structurée par des objectifs, des indicateurs, des évaluations et un arbitrage sur l'intérêt ou non de modifier la norme.

Travailler autrement pour répondre d'une manière plus efficace aux besoins des élèves.

Interroger les contenus et les représentations, les pratiques de classe, l'organisation individuelle et/ou collective du travail dans l'école ou l'établissement, le positionnement des enseignants.

Par exemples :

- L'exploitation d'une **idée nouvelle**, ou d'une manière de faire ou d'organiser qui apporte une réelle valeur ajoutée pour les élèves.
- Un processus de changement local, dynamique et évolutif.
- Des pratiques s'appuyant sur la coopération, l'entraide, la mutualisation, la résolution de problème, **la démarche d'investigation**, favorisant le temps réel d'apprentissage et l'implication des élèves.
- Une exploration de pratiques ou des modalités tendant vers l'accompagnement de l'élève dans son parcours d'apprentissage ou privilégiant la différenciation à la remédiation.

Innové suppose souvent de faire bouger les lignes. C'est avant tout concrétiser son envie de faire autrement en vue d'améliorer une situation existante et de la partager. Cela ne signifie pas forcément faire table rase du passé ou proposer quelque chose de radicalement nouveau.

EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation s'appuie dès le départ sur une volonté collective de travailler autrement. Inscrite dans **une temporalité longue (3 à 5 ans), elle requiert le soutien du chef d'établissement**. Elle s'appuie sur une formalisation et une démarche explicite, des bilans réguliers et une évaluation finale.

L'expérimentation incarne une démarche collective de changement d'une certaine ampleur (**modification des programmes, des horaires disciplinaires, et/ou la structure de l'établissement**), structurée par **des objectifs, des indicateurs, la préoccupation de l'évaluation des effets**.

Les articles L.314-1 à 3, D.314-2 et D.314-4 du code de l'éducation définissent le cadre réglementaire de l'expérimentation, compétés par le document intitulé « Cadre juridique de l'expérimentation pédagogique issu de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et du décret n°2019-1388 du 18 décembre 2019 ».

Dans ce cas, il s'agit d'une dérogation, accordée par le Monsieur le Recteur.

Cependant, l'expérimentation ne se limite pas au champ de l'article 34. Elle peut prendre un sens beaucoup plus souple d'**innovation**, n'incluant pas nécessairement de dérogation, tout en restant pertinente et justifiée.

2-MISSIONS DE LA CARDIE

La CARDIE contribue à la volonté ministérielle d'encourager les initiatives innovantes qui reposent sur la capacité des équipes éducatives à construire de nouvelles réponses aux problèmes qu'elles rencontrent.

2.1. Missions académiques

- ✓ **Recenser** les actions innovantes et les expérimentations portées dans l'académie
- ✓ **Accompagner** les équipes dans leurs projets
- ✓ Favoriser le **développement** des actions
- ✓ Faire connaître et **valoriser** les actions et les équipes
- ✓ **Aider à l'analyse** des pratiques et l'évaluation
- ✓ **Communiquer sur ces initiatives pour faciliter la mutualisation** de la réflexion (site académique de la CARDIE)
- ✓ **Favoriser le lien avec la recherche** en rapprochant chercheurs et acteurs
- ✓ **Animer le réseau** local de l'innovation
- ✓ Contribuer au **développement professionnel** des acteurs (formations en présentiel, à distance... ; montage de projets innovants ; techniques d'animation...)
- ✓ **Faire le lien** entre les équipes en établissement et l'administration centrale
- ✓ **Assurer une veille pédagogique** au service des équipes

2.2. Missions nationales

- ✓ Valoriser les équipes et communiquer les projets via INNOVATHÈQUE
- ✓ Participer aux travaux du réseau national des CARDIE, réseau coordonné par le BIP (Bureau de l'innovation pédagogique) de la DGESCO
- ✓ Collaborer à la participation de travaux nationaux sur des thèmes variés...
- ✓ Tisser des liens avec le 110 bis, Laboratoire d'Innovation de l'Éducation Nationale

Le 110 bis, situé au rez-de-chaussée du 110 rue de Grenelle dans le 7e arrondissement de Paris, au sein du ministère de l'Éducation nationale, est comme son nom l'indique, un lieu "bis". À la fois partie intégrante du ministère et chemin de traverse, il symbolise un espace offert à tous les acteurs engagés dans l'éducation pour apprendre les uns des autres, s'entraider, mener à bien et valoriser leurs projets. Il a pour objectif d'aider à révéler l'immense vivier d'acteurs éducatifs qui portent des projets innovants et surtout de créer les conditions permettant à ces potentiels de se réaliser.

En définitive, la CARDIE c'est :

Faire un pas de côté

Réfléchir, essayer, proposer des réponses différentes et nouvelles pour former une communauté apprenante de porteurs de projets à l'échelle académique et nationale.

En bref, une bulle de liberté et de créativité

3-Projets CARDIE

3.1. Les thématiques privilégiées de la CARDIE

« *L'innovation et l'expérimentation sont d'abord des processus qui interrogent les pratiques de classe, l'organisation individuelle et/ou collective du travail dans l'école ou l'établissement.* »

Extrait du vade-mecum « Innover pour une école des réussites » DGESCO-DRDIE novembre 2011

- ✓ Le bien-être, la bienveillance et le climat scolaire ;
- ✓ L'égalité des chances (lutte contre les inégalités) ;
- ✓ **La réussite de tous les élèves, l'excellence ;**
- ✓ La persévérance et l'ambition scolaire ;
- ✓ **L'innovation dans la forme scolaire** (transformation de l'espace-temps scolaire : **classe dehors, co-intervention** etc.) ;
- ✓ **Les processus d'apprentissage et l'accompagnement des parcours ;**
- ✓ **Littératie et illettrisme (contexte de l'académie de Guyane) ;**
- ✓ **Co-éducation innovante en coopération avec les partenaires territoriaux** (cités éducatives, collectivités, associations, entreprises...) ;
- ✓ L'appropriation des valeurs de la République ;
- ✓ L'hybridation des enseignements ; le numérique au service des apprentissages.

3.2. Quels moyens la CARDIE peut-elle apporter ?

La CARDIE peut apporter une contribution financière, pour partie, aux besoins remontés (matériel pédagogique, sorties, intervenants extérieurs).

1 IMP ou quelques HSE peuvent être attribuées pour la coordination si un réel besoin est identifié.

3.3. Quels sont les critères de sélection de projet ?

Lors de la phase d'instruction, les projets sont analysés particulièrement au regard des critères suivants :

- L'implication d'une équipe stable organisée autour d'un travail collaboratif partagé ;
- La problématique et ses aspects novateurs au regard du contexte local ;
- Le protocole de l'expérimentation et chacune de ses étapes : constats, objectifs, nature, nombre d'élèves concernés, description de l'action.
- Lien avec la recherche, prévisionnel d'évaluation de l'action, indicateurs, productions de ressource.

À l'échelle nationale et académique, les équipes en Recherche-développement, innovation et expérimentation travaillent au quotidien pour soutenir et impulser des dynamiques d'innovation sur le territoire et mobiliser la recherche en éducation.

3.4. Les étapes clefs d'un projet CARDIE

<p>Appel à projet éventuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ AAP possible mais non obligatoire ; ✓ AAP peut être ciblée sur une thématique/attente particulières : amélioration des compétences langagières par exemple. ✓ AAP vers le mois de mars le cas échéant.
<p>Préparation en N-1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sollicitation possible de la CARDIE pour la formalisation et l'étayage du projet. ✓ Élaboration du projet en tenant compte du contexte et des enjeux. ✓ Évaluation des besoins humains et financiers. ✓ Le projet est soumis à l'avis du chef d'établissement ou de l'IEN de circonscription
<p>Instruction et validation En N-1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La CARDIE demande l'avis des inspecteurs de ou des discipline(s) concernée(s). ✓ La commission CARDIE instruit et valide (ou pas) les projets. ✓ Elle est composée des représentants de la DOSEP et de la DIVISCO, du DANE, de la doyenne, et des membres de la cellule CARDIE.
<p>Mise en œuvre et évaluation du projet en N</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi des actions ✓ Sélection de projets pour la J.N.I. (journée nationale de l'innovation) ✓ Bilan/évaluation des projets ✓ Essaimage des projets à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau ou de l'académie.

NB-Chaque année, des projets sont mis à l'honneur lors de la Journée Nationale de l'Innovation (JNI) et de la Journée Académique de l'Innovation (JAI).

Les JAI et JNI ont pour objectif de valoriser la capacité d'expérimentation et d'innovation du système éducatif. Des acteurs du système éducatif et des chercheurs de haut niveau sont invités à partager leur vision et leur expérience afin de les mettre au service du plus grand nombre. Chaque année, la Journée Nationale de l'Innovation s'appuie sur un appel à projets. Un comité CARDIE académique (CARDIE, DANE, DARIEC, DAAC, IEN premier degré) sélectionne plusieurs projets académiques selon des thématiques données.

4- LES AUTRES PARTENAIRES DE L'ACADÉMIE POUR UNE PÉDAGOGIE DE PROJET

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)

Elle a notamment pour mission de favoriser la mise en œuvre de la politique culturelle de l'académie (soutien aux projets EAC, financement ...) au niveau local (rectorat).

DAAC Académie de Guyane : Mme Isabelle Niveau, IA-IPR de Lettres.

La Délégation Académique au numérique Éducatif (DANE)

Elle a notamment pour mission de favoriser la mise en œuvre de la politique numérique de l'académie (soutien aux projets numériques, financement ...) au niveau local (rectorat).

DANE Académie de Guyane : M. Gilles JARRY, Délégué Académique au Numérique.

Le réseau CANOPÉ

Ce réseau est un lieu de création et d'accompagnement pédagogiques :

Directeur du réseau CANOPÉ de l'académie de Guyane : M. Nicolas WIEDNER-PAPIN

16, bd de la République- BP 5010- 97305 CAYENNE CEDEX

Tel. : 05 94 28 91 60 - contact.atelier973@reseau-canope.fr



CONTACTS ce.cardie@ac-guyane.fr ; elisabeth.brillouet@ac-guyane.fr